



MUNICIPALITÉ DE BEX

La Municipalité de Bex met au concours le poste de :

Responsable RH 80 – 100%

Missions principales :

- Conception, proposition et mise en œuvre d'une politique des RH dynamique et adaptée aux besoins et aux moyens de la Commune
- Administration du personnel sur tous les thèmes du cycle de vie RH (entrées, mutations, sorties)
- Gestion des recrutements et intégration des nouveaux collaborateurs
- Etablissement des contrats de travail, certificats de travail et autres attestations
- Etablissement, suivi et mise à jour des cahiers des charges des collaborateurs
- Conseils et soutiens aux responsables hiérarchiques
- Gestion des salaires, accident et maladie
- Activités réalisées en étroite collaboration avec l'assistante RH et la bourse communale

Profil souhaité :

- Titulaire du brevet fédéral de spécialiste en ressources humaines ou formation jugée équivalente
- Expérience de minimum 5 ans dans un poste similaire
- Connaissance approfondie de la législation en lien avec l'activité et particulièrement en matière d'autorisation de séjour ainsi que de la santé et sécurité au travail
- Excellentes capacités de communication et rédactionnelles
- Meticuleux, pragmatique et organisé dans toutes les tâches
- Apte à travailler en équipe ainsi que de manière indépendante

Nous offrons :

- un emploi stable et varié dans un environnement dynamique et agréable
- un cadre de travail stimulant et collaboratif
- les avantages sociaux d'une administration communale

Entrée en fonction :

- de suite ou date à convenir

Renseignements :

Mme Sylvie Cretton, boursière communale et cheffe du personnel communal, par téléphone au 024 463 02 64.

Cette offre vous intéresse et vous êtes prêt à relever ces défis ? Merci de nous faire parvenir votre dossier complet (lettre de motivation, photo récente, curriculum vitae, certificats de travail et prétentions salariales) **d'ici au 10 août 2024** par voie postale (Commune de Bex, service des ressources humaines, case postale 46, 1880 Bex) ou par courriel (rh@bex.ch).